

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Intégration au SMGF d'Echandelys de nouvelles parcelles appartenant à la commune

Le SMGF d'Echandelys regroupe la gestion de forêts appartenant à la commune d'Echandelys et à 10 sections, dont 1.00 hectare appartenant à la commune.

La commune d'Echandelys possède d'autres parcelles non incluses à ce jour au SMGF et auxquelles le régime forestier est appliqué par arrêté préfectoral du 23 novembre 2020, connues sous le nom de Forêt communale d'Echandelys, représentant une surface de 0.9997 hectares.

Commune de situation	Section	Lieu-dit	Parcelles cadastrales	Surface totale (ha a ca)	Surface à soumettre (ha a ca)
ECHANDELYS	ZH	Les Narces	194	0ha 88 a 37 ca	0ha 88a 37 ca
ECHANDELYS	ZH	Les Littes	243	0ha 11 a 60 ca	0ha 11a 60 ca
			Totaux		0ha 99a 97 ca

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'améliorer la gestion de ces forêts en les intégrant intégralement au SMGF.

VU les articles L232-1 à L232-3 du Code forestier relatifs aux Syndicats mixtes de gestion forestière ;

VU les articles L2411-1 à L2411-19 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux dispositions générales applicables aux sections de communes ;

Considérant qu'il est de la compétence du conseil municipal de délibérer pour l'adhésion à une structure de regroupement de gestion forestière ;

AR PREFECTURE

063-216301424-20210210-10_02_21_02-DE
Regu le 10/02/2021

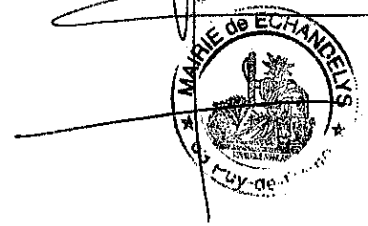
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Demande l'intégration des parcelles ci-dessus au SMGF d'Echandelys,
- Propose que cette intégration se fasse sans modification des quotes-parts de chaque propriétaire,
- Demande que ces nouvelles surfaces soient intégrées au prochain aménagement des forêts du SMGF d'Echandelys,
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches à ces effets et à signer les documents afférents.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Demande de subvention DSIL – Mise en conformité du Relais de la Fontaine

Monsieur le Maire informe rappelle que l'avant-projet de la mise en conformité du Relais de la Fontaine présente un coût total de travaux de 81 100 euros. Une demande DETR a déjà été déposée, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la Région.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de faire une demande auprès de l'Etat pour la DSIL.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant et de demander la subvention correspondante au projet :

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses d'ingénierie	13 350 €	ETAT (DETR)	30 %	24 330 €
Travaux	67 750 €	ETAT (DSIL)	10 %	8 110 €
		REGION (Dernier commerce)	40 %	32 440 €
		COMMUNE	20 %	16 220 €
	81 100 €			81 100 €

AR PREFECTURE

063-218301424-20210210-10_02_21_03-DE
Regu le 10/02/2021

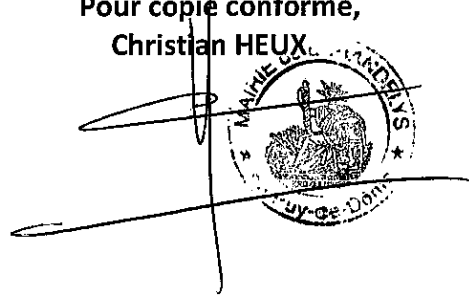
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet de travaux et son plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le DSIL pour ce projet
- Charge Monsieur le Maire des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que- dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Renouvellement location/maintenance photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de renouvellement du contrat de location/maintenance du photocopieur de la mairie et du coût.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- Le renouvellement du contrat de location/maintenance pour une période de 5 ans
- Le coût de ce contrat d'un montant HT de 900 euros par trimestre
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique, avec la CGFPT (Centre de gestion de la fonction publique territoriale).

Vu la loi n° 84-634 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

AR PREFECTURE

063-216301424-20210210-10_02_21_05-DE
Regu le 16/02/2021

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX



Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Intégration d'une part du salaire de l'agent communal dans le budget d'assainissement

L'agent communal passe en moyenne 4 heures par semaine pour le contrôle et l'entretien des deux stations d'épuration du Bourg et des Deux-Frères.

Le salaire de l'agent communal correspondant est actuellement entièrement imputé sur le budget général de la commune.

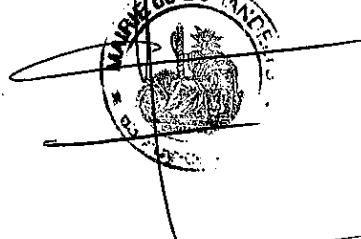
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide que la moitié de ces heures (soit 2h/semaine) soit désormais imputée sur le budget d'Assainissement (salaire et charges comprises) à compter du 1^{er} mars 2021.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



AR PREFECTURE

063-218301424-20210210-10_02_21_07-DE
Regu le 28/02/2021

DE 10-02-21-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Extension du réseau électrique basse tension à Deux-Frères

Monsieur le Maire expose que suite à une demande de permis de construire, il s'avère qu'une extension du réseau électrique basse tension est nécessaire.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- Autoriser le SIEG (Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz) de mettre en œuvre les travaux nécessaires pour une extension du réseau électrique basse tension à Deux-Frères
- Travaux pour un coût de 1 860 euros et d'inscrire au budget les crédits correspondants

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Participation a un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs proposée par la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

Monsieur le Maire explique que confortant son souhait de collaboration avec les communes, la Communauté de communes souhaite proposer un groupement de commandes. Ce procédé implique que les communes souhaitant faire partie de ce groupement de communes concluent une convention avec Ambert Livradois Forez. La convention habilitera Ambert Livradois Forez à réaliser une consultation unique pour l'ensemble des communes qui auront transmis leurs besoins en termes de défibrillateurs et obtenir ainsi des prix de « groupes » plus avantageux pour tous.

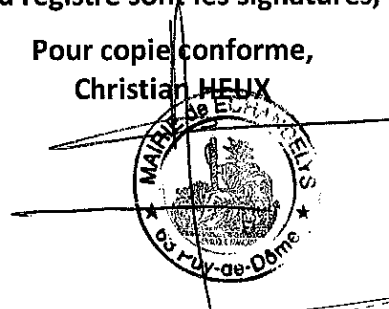
Après avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte de participer au groupement de commandes proposé par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez pour l'achat de défibrillateurs

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 10 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de février à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 04 février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme DEIJN Mélanie, Mme CLAUDE Nathalie, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse, M. MORIN LEBOURG Romuald

Excusés : M. MEUNIER Jean-Philippe, Mme FARON Marion

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants de la commune avec l'association « Trente Millions d'Amis » pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités d'adhésion à cette convention qui encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaires par le contrôle de leur reproduction et en accord avec la législation en vigueur.

Monsieur le Maire précise que la commune et « Trente Millions d'Amis » participent financièrement chacune à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages soit 800 euros TTC chacune, somme qui sera versée par la commune à « Trente Millions d'Amis » lors de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'association « Trente Millions d'Amis »
- A inscrire au budget les crédits correspondants

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme
Christian HEUX

